

pas la première fois que j'exprime mon admiration pour les fonctionnaires publics, et je fais observer avec plaisir que la commission donne cours au même sentiment dans son rapport.

Je n'imiterai pas mon honorable ami qui a traité des droits des provinces de l'Ouest dans leurs rapports avec le dominion du Canada, puisque la question est encore à l'étude à l'égard de l'une des provinces.

L'honorable sénateur a rappelé l'insuffisance de la récolte dans l'Ouest. En 1923, nous entendîmes beaucoup parler des maigres moissons du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan. La situation était vraiment des plus décourageante, et l'on comprit que la meilleure solution serait d'offrir des terres en d'autres endroits du Nord-Ouest aux colons établis dans la région dévastée par la sécheresse. Si je ne me trompe, il y a eu six mauvaises récoltes consécutives dans cette partie du Nord-Ouest. D'un autre côté, il est consolant de penser qu'il suffit ordinairement de deux ou trois bonnes récoltes pour permettre à la population de se refaire. Je ne puis qu'espérer que la Providence jettera un regard bienveillant sur l'Ouest et que d'ici deux ou trois ans, elle aura remédié à la situation.

Mon honorable ami a parlé des traités avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande comme s'ils avaient ruiné l'industrie laitière au Nord-Ouest. Néanmoins, il a déclaré qu'il ne refusait pas de voir les avantages que la signature de ces traités avait valus au Canada. Tout ce que je puis lui dire c'est que le ministère n'a pas fermé les yeux sur les résultats de ces deux traités. Les rapports entre notre pays et les autres parties du commonwealth seront examinés de nouveau à la conférence impériale, et l'on espère établir un régime général que tous pourront accepter. En parlant d'un régime général, je ne songe pas au libre échange dans les limites du commonwealth. J'ignore quelles conclusions arrêtera la conférence; mais je sais que, si des hommes de bonne volonté de toutes les parties de la confédération britannique s'assemblent à Londres pour examiner ce qu'ils peuvent échanger librement à leur avantage réciproque, ils pourront découvrir un système qui favorisera le dominion du Canada, ainsi que les nations-sœurs.

L'honorable F.-B. BLACK: Honorables messieurs, il est difficile d'extraire beaucoup de jus d'une orange desséchée, et les commentaires que nous venons d'écouter démontrent assez qu'il n'est guère aisé de tirer beaucoup de substance du discours du trône. J'ai lu celui-ci avec autant d'intérêt que j'ai pu apporter à cette lecture, et j'ai aussi lu les discours de ceux qui ont proposé ou appuyé l'a-

L'honorable M. DANDURAND.

dresse tant dans cette Chambre que dans l'autre, et bien que je les aie tous goûtés, ils m'ont forcément rappelé le titre de l'une des comédies de Shakespeare: "Beaucoup de bruit pour rien".

Je marcherai sur les brisées de mon chef et, dans ce que j'ai à dire, je serai aussi bref que faire se peut. L'honorable sénateur qui a proposé qu'une adresse soit présentée (l'honorable M. Horsey) a parlé d'un sujet de première importance pour les Provinces maritimes: la réalisation des recommandations du rapport Duncan. De crainte que nous n'oublions que les choses indiquées dans ce rapport n'ont pas été entièrement accomplies, permettez-moi de signaler quelques recommandations qui sont encore à exécuter. On aurait presque conclu des propos de celui qui a proposé l'adresse ici que les Provinces maritimes sont satisfaites en ce qui concerne l'accomplissement des recommandations contenues dans le rapport. Je tiens à le détromper. D'un autre côté, je ne veux pas me plaindre. Je désire déclarer que ce qui s'est fait en vue de les réaliser a été d'un très grand avantage pour les habitants des Provinces maritimes.

Hier, dans ses commentaires, l'honorable sénateur disait que ces provinces ont retiré environ \$3,200,000 du rajustement des tarifs-marchandise. Cela est parfaitement vrai, je crois. Néanmoins, il est bon de se rappeler que cet argent est donné aux Provinces maritimes comme simple remboursement de celui qu'on lui a enlevé pendant les années précédentes. Ce remboursement ne remonte pas assez loin. On ne restitue pas aux provinces les sommes retirées d'elles au moyen des tarifs-marchandise depuis 1912 jusqu'en 1928, année où les recommandations du rapport Duncan ont pris effet. Nous ne nous plaignons pas de ce qui s'est fait, mais nous voulons qu'on aille jusqu'au bout. Nous désirons tenir sous les yeux de la population canadienne les justes revendications que les nôtres ont fait entendre—les engagements découlant du pacte de la confédération, engagements qui n'ont pas été remplis. Nous ne demandons jamais plus que ce qui nous revient à bon droit et nous pensons que nous l'obtiendrons dans une plus large mesure lorsqu'on aura pleinement accompli les recommandations de ce rapport.

Cependant, je le répète, si je prends aujourd'hui la parole, c'est afin de chasser de l'esprit de ceux qui n'habitent pas les Provinces maritimes l'idée que les conclusions du rapport ont été observées en entier. Dans le but de rafraîchir vos souvenirs, je veux rappeler quelques-uns des principaux points au sujet desquels les recommandations que le rapport renferme n'ont pas encore été exécutées. Il